

DEPARTEMENT  
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

1<sup>ère</sup> convocation : 17/09/2024 quorum non atteint le 27/09/2024

Date de la 2<sup>ème</sup> convocation : 28/09/2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

**Conseillers présents :** Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

**Conseiller absents excusés :**

**Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Conseillers absents non excusés :** Yoann ROUQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

**OBJET : Réhabilitation de la salle polyvalente**

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, nettoyage des façades, aménagement d'une terrasse couverte, isolation, changement des menuiseries et du système de chauffage, rénovation intérieure, une mission d'assistance technique a été confiée au cabinet Corrèze Ingénierie.

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 29 août 2024.

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

N°	Entreprise	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	GUERIC COUDENE Architectes	23 400,00 Soit 9 % de l'enveloppe prévisionnelle	28 080,00
2	LOUBET-MAURY Architectes Associés	27 300,00 Soit 10,50 % de l'enveloppe prévisionnelle	32 760,00
3	SARL ARCHISEN	27 300,00 Soit 10,50 % de l'enveloppe prévisionnelle	32 760,00
4	Atelier MDKV	37 050,00 Soit 14,25 % de l'enveloppe prévisionnelle	44 460,00
5	MAAD - Architectes	Pas d'offre remise	
6	SCP D'ARCHITECTURE Langeau-Vignal-Souffron	Pas d'offre remise	

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE ce projet,

EMET un avis favorable pour le choix du Cabinet GUERIC COUDENE (23 400, 00 € HT)

CHARGE le Maire d'inscrire cette somme au BP 2024 par virement de crédits à l'intérieur de la section d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour désigner le maître d'œuvre par décision du Maire, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal et traiter ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241001-DE2024-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024  
Publication : 03/10/2024

